

EXTRAIT
Du registre des délibérations du Conseil Municipal de
SAINT OUEN DES ALLEUX

Séance du conseil municipal du mercredi 4 mai 2016

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 14

L'an deux mil seize, le **mercredi quatre mai à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Pierre THOMAS,

Présents	M. THOMAS Pierre, Mme GOBÉ Laurence, M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme BOURION Juliette, M. TURBEL Éric, Mme PERRIER Stéphanie, Mme JUHEL Colette, M. BLANDIN Anthony, Mme LESAGE Annie, M. ROPERT Yves,
Absents	M. RAIPIN-PARVEDY Philippe ayant donné pouvoir à M. Pierre THOMAS, Mme LE ROY Delphine ayant donné pouvoir à Mme LESAGE Annie, Mme REPESSÉ Michèle ayant donné pouvoir à Mme GOBÉ Laurence, M. GESLIN Damien ayant donné pouvoir à M. TURBEL Éric, M. GIROUARD Mickaël,
Secrétaire	M. BLANDIN Anthony
Convocation	27 avril 2016

2016 05 – Intervention de Mme BANNIER, membre de l'association Les Planteurs de Sons et habitante du

« Haut Rassinoux »

Madame BANNIER souhaite avoir quelques précisions sur le terrain mis à disposition par la municipalité à l'association Les Planteurs de Sons.

Les membres lui confirme que le terrain situé sur la parcelle ZO n°202 est à disposition gratuite de l'association pour effectuer des plantations, manifestations publiques diverses (*sous réserve que l'association soit couverte par une assurance responsabilité*). Le terrain se situant sur une zone 1AUe (*Zone réservée à l'équipement collectif*), l'implantation d'un ZOME n'est pas réglementaire.

Monsieur le Maire ajoute que l'espace vert situé derrière la médiathèque est également mis à disposition à l'association.

Madame BANNIER fait part d'un autre sujet sur la sécurité routière du hameau « Le Haut Rassinoux ».

Monsieur TURBEL Éric rend compte de la fréquentation moyenne de 60 véhicules journaliers et rappelle que les automobilistes y roulent particulièrement vite.

Les membres évoquent plusieurs possibilités pour réduire la vitesse sur le hameau et sécuriser les habitants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur TURBEL Éric de solliciter des devis pour l'installation de bandes rugueuses aux entrées/sorties du hameau « Le Haut Rassinoux », afin de tester leurs efficacités pour réduire la vitesse des automobilistes.

2016 05 52 – Participation Extension du réseau électrique au Lieu-dit Le Lorier

Monsieur le Maire fait part d'un courrier du Syndicat Départemental d'Énergie 35 relatif à une demande d'information sur le raccordement électrique dans le cadre du dépôt d'un permis de construire sur un terrain nu au lieu-dit « Le Lorier ».

Il informe que le raccordement de ce projet nécessite une extension du réseau électrique d'une longueur d'environ 90 mètres.

Le montant de la participation à ces travaux est estimé à 2 300 €.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 13/01/2009 instituant la participation pour le financement des voiries et réseaux publics (*définie aux articles L.332-8 et L332-15 du code de l'urbanisme*) sur le territoire communal et permettant de déroger cette contribution à la charge du bénéficiaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déroger cette contribution à la charge du bénéficiaire, au vu de l'article L332-15 du code de l'urbanisme considérant l'extension, inférieure à 100 mètres.

2016 05 53 Com'Onze : Mise en place d'une boucle vélo-locale

Exposé

Le Pays touristique de Fougères a lancé en 2013 une réflexion sur la mise en place de boucles-vélo locales, à vocations familiale et touristique, s'appuyant sur les itinéraires du Plan-vélo Départemental.

L'objectif de ce projet est d'inciter les touristes à vélo empruntant le réseau départemental à s'en écarter pendant une demi-journée ou une journée, voire plus, pour découvrir les territoires traversés. Les boucles-vélo locales répondent ainsi à une demande touristique croissante pour des déplacements doux, mais aussi à la demande de loisirs de plein air de la population locale.

Ces boucles-vélo locales doivent garantir la sécurité des usagers en empruntant des voies carrossables à faible trafic, être jalonnées d'éléments patrimoniaux (naturels, historiques, bâti...) voire d'équipements utiles aux cyclotouristes (sanitaires, aires de pique-nique...). L'aménagement de ces boucles prend la forme d'une signalétique légère, apposée au maximum sur les poteaux existants.

Le Pays touristique de Fougères, coordinateur de projet, accompagne le maître d'ouvrage de sorte à :

- Définir des boucles locales en tenant compte des recommandations du Plan-vélo Départemental et en s'appuyant sur l'expérience des associations locales de cyclotourisme,
- Faire pré-valider les boucles par les élus des collectivités,
- Promouvoir l'offre des boucles locales à travers l'édition de fiches-vélo pour chaque boucle et en s'appuyant sur le réseau des partenaires (CDT, CRT, Offices de tourisme,...).

Sur le territoire du Pays de Saint-Aubin-du-Cormier, l'aménagement d'une boucle-vélo locale est envisagé autour de la vallée du Couesnon : d'une longueur de 38,7 km, cette boucle traverse les communes de Mézières-sur-Couesnon, Saint-Christophe-de-Valains, Saint-Ouen-des-Alleux, Saint-Marc-sur-Couesnon et Saint-Jean-sur-Couesnon, mais aussi de Gahard et Vieux-vy-sur-Couesnon (communes-membres du Pays de Saint-Aubin-d'Aubigné).

Cette boucle-vélo répond aux critères définis par le Département :

- emprunter au moins pour partie un itinéraire du plan vélo départemental (VD 9 Parcé-Bazouges-la-Pérouse),
- avoir une longueur comprise entre 25 et 40 km,
- concerner au moins deux communes.

Elle répond aussi aux critères de labellisation « Vélo promenade® » (marque de la Fédération Française de Cyclotourisme) pour sa promotion au niveau des itinéraires régionaux.

La création de cette boucle relève d'un partenariat avec le Département, qui s'engage à assurer l'acquisition et la pose de la signalétique, avant d'en rétrocéder la propriété au maître d'ouvrage. Celui-ci s'engage à assurer l'entretien et la maintenance de la signalétique, y compris son renouvellement éventuel. Ces engagements réciproques doivent faire l'objet d'une convention, dont la signature est nécessaire pour que le Département lance l'acquisition des éléments de signalétique.

Lors de sa séance du 14 avril 2016, le Conseil communautaire a désigné la Communauté de communes, maître d'ouvrage de ce projet. La Communauté de communes sera donc signataire de la convention avec le Département et s'engage à assurer l'entretien et la maintenance de la signalétique posée par le Département pour matérialiser la boucle-vélo.

Le conseil municipal est invité à valider le tracé de la boucle-vélo locale n°9, qui empruntera notamment des voies relevant du domaine public ou privé de la commune de ST OUEN DES ALLEUX.

Le Conseil municipal,

- VU** l'article II des statuts de la Communauté de communes, qui précise qu'est de compétence communautaire « le développement touristique du territoire » et en particulier « la mise en valeur et la promotion des chemins de promenade et de randonnée » ;
- VU** le projet de boucle-vélo n°9, autour de la Vallée du Couesnon, élaboré par le Pays touristique de Fougères en collaboration avec l'association « la Roue du Couesnon » et validé par le Conseil communautaire lors de sa séance du 14 avril 2016 ;
- VU** la délibération prise par le Conseil communautaire lors de sa séance du 14 avril 2016, acceptant que la Communauté de communes soit maître d'ouvrage de ce projet et de fait, signe la convention de partenariat avec le Département ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE** le tracé et le plan de jalonnement de la boucle-vélo locale n°9, nommée « Le Couesnon et sa folie ». Cette boucle correspond aux critères de labellisation des « Vélo promenades® ». Elle propose un parcours autour de la vallée du Couesnon et traverse notamment la commune de Saint-Ouen-des-Alleux.
- AUTORISE** la pose sur le territoire communal de la signalétique nécessaire à la matérialisation de cette boucle-vélo locale n°9, dans le respect des critères du Plan-vélo départemental ;
- AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'application de cette décision, y compris la signature de convention ou tout autre document se rapportant à ce dossier.

2016 05 54 Révision tarifs location de tonnelle

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 04/06/2014 où le Conseil municipal a validé les prix de location des tonnelles communales.

Suite à l'acquisition de quatre nouvelles tonnelles par la municipalité (2*24 m² et 2*32 m²) sur l'exercice 2016,

Monsieur TURBEL Éric propose les tarifs de locations suivants :

Tonnelle de 24 m ²	40 €/tonnelle aux habitants de St Ouen des Alleux et associations communales (<i>tarif inchangé</i>) 60 €/tonnelle aux habitants hors commune (<i>tarif inchangé</i>)
Tonnelle de 32 m ²	50 €/tonnelle aux habitants de St Ouen des Alleux et associations communales 70 €/tonnelle aux habitants hors commune

Il rappelle qu'une première réservation annuelle est gratuite pour les associations communales.

Le Comité d'Animation facturera aux utilisateurs le montage/démontage d'une tonnelle au prix de 20 €.

Il informe également qu'il serait intéressant de plastifier le guide du montage/démontage, ainsi que la liste des pièces sur chaque caisse de tonnelle.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ces propositions et décide de les appliquer à compter du 01/07/2016.

2016 05 55 Ratio Promus-promouvable

Monsieur le Maire rappelle que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le ratio d'avancement de grade pour tous les cadres d'emplois à 100 % selon les critères soumis au Comité technique Départemental le 01/02/2016 : Capacité financière de la collectivité – Compétences / Investissements / Motivations des agents à compter de l'année 2016.

2016 05 56 Modification Temps de travail Emploi adjoint technique de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle le temps de travail du poste d'adjoint technique au service périscolaire à 34,6/35^{ème}, modifié par délibération 30/07/2014 lors de la mise en place des TAP.

Il présente le planning du poste et propose d'ajouter une plage horaire de 10 min journalier (de 9h à 9h10) pour le pointage de la cantine, occasionnant une augmentation horaire hebdomadaire de 50 min sur les 36 semaines de classe.

Monsieur le Maire **propose à l'assemblée :**

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984,

De porter la durée du temps de travail de l'emploi d'adjoint technique au service périscolaire à temps non complet d'une durée annualisée de 34,6 heures par semaine par délibération du 30/07/2014, **à 35 heures par semaine à compter du 01/01/2016**, soit une variation de + 1,16 %

La modification du temps de travail n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,

2016 05 57 Décision modificative du BP2016 du Lotissement commercial La Puçais n°15800

Monsieur le Maire fait part d'une erreur de saisie sur le BP2016 du Lotissement commercial La Puçais n°15800, le report du déficit d'investissement au compte 001 est de 49 657,29 € et non de 46 657,29 €.

Il propose la modification suivante du BP 2016 :

Section d'investissement

Dépenses

Compte 001 Déficit reporté + 3 000 €

Recette

Compte 1687 Avance de la commune + 3 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification du BP2016 du Lotissement commercial La Puçais n°15800 présentée ci-dessus.

2016 05 58 Décision modificative du BP2016 Principal n°15000

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2016 05 58 du 04/05/2016 et qu'il convient de verser une avance complémentaire sur le Budget 2016 du lotissement commercial La Puçais n°15800 de 3 000 €, soit un total de 14 800 €.

Il propose la modification suivante du BP Principal 2016 :

Section d'investissement

Dépenses

Chap. 27 Compte 27638 Créance immobilisé + 3 000 €

Chap.020 Compte 020 Dépenses imprévues - 3 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification du BP Principal 2016 n°15000 présentée ci-dessus.

2016 05 59 Décision modificative du BP2016 Assainissement n°15400

Monsieur le Maire fait part d'une modification à effectuer sur la BP2016 Assainissement sur le montant des dépenses imprévues au compte 022 de la section de fonctionnement, qui ne doit pas être supérieur au seuil des 7,5% des dépenses réelles de fonctionnement

Il propose la modification suivante du BP Assainissement 2016 :

Section de fonctionnement

Dépenses

Chap. 11 Compte 60612 Electricité + 300 €

Chap.022 Compte 022 Dépenses imprévues - 300 €, soit 1 289,29 € représentant 7,48 % des dépenses réelles de fonctionnement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification du BP Assainissement 2016 n°15400 présentée ci-dessus.

2016 05 SMITCOM : Points de collectes (papier / verre)

Madame JUHEL Collette fait part de sa rencontre avec un agent du SMICTOM qui propose à la municipalité d'ajouter trois points de collecte papier/verre sur le centre-bourg, afin d'augmenter les fréquences de tris et de supprimer à moyen terme l'utilisation des sacs jaunes dans l'agglomération.

Madame JUHEL Colette propose l'installation d'un conteneur papier/verre sur le parking de la médiathèque, de déplacer le conteneur sur le terrain privé rue du Général de Gaulle...

Monsieur QUILLIOT Jean-Louis propose d'aménager un point de collecte clos sur la sortie du parking de l'école...

Le Conseil municipal décide d'attendre de recevoir le rapport que doit établir l'agent du SMICTOM pour délibérer sur le sujet (*avant juillet 2016*).

2016 05 Travaux Extension Maison médicale : déplacement du préfabriqué

Monsieur le Maire fait part du démarrage des travaux d'extension de la Maison médicale.

Lors de la dernière réunion de chantier, il a été demandé de déplacer le préfabriqué sur une longueur de 7 mètres afin de réaliser les réseaux.

Monsieur le Maire propose deux solutions à l'assemblée :

- Soit déplacer le préfabriqué dans l'immédiat, engendrant un coût de location d'une grue, de nouveaux branchements et deux jours d'immobilisation aux deux locataires du préfabriqué,
- Soit attendre la fin des travaux pour enlever définitivement le préfabriqué et immobiliser les locataires pendant 15 jours pour réaliser les branchements aux réseaux (*la sage-femme pourrait effectuer ses soins à domicile et la municipalité pourrait prêter la salle de réunion de la médiathèque à l'ostéopathe pendant ces 15 jours*).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité la deuxième proposition, soit :

- attendre la fin des travaux pour retirer le préfabriqué du terrain et permettre le branchement aux réseaux du nouveau bâtiment,
- mettre à disposition la salle de réunion de la médiathèque à l'ostéopathe pour la durée des branchements, avant l'emménagement dans les nouveaux locaux.

2016 05 Aménagement d'un espace multimédias au public de la médiathèque

Madame GOBÉ Laurence fait part des nombreuses demandes du public de la médiathèque pour l'accès à un espace multimédias.

Le Conseil municipal sollicite Monsieur RAIPIN-PARVEDY Philippe pour récupérer un ou plusieurs postes informatiques à l'école ne servant plus aux enseignants/élèves et de les installer à la médiathèque municipale.

DIVERS

- Refonte du terrain de football, Madame PERRIER Stéphanie est toujours en attente des contacts que l'association de foot doit lui transmettre,
- Distribution des livrets du Comice Agricole qui aura lieu le 02/07/2016 (*peut-être en même temps que le prochain Audonien*)

Prochaine réunion de Conseil Municipal, le mercredi 1^{er} juin 2016 à 20 heures